



**ECURIE AUTOMOBILE DES ORDONS
SAINT-URSANNE**

ADRESSE : c/o Jean Bianchi, Rue des Longs-Champs 11, 2822 COURROUX

TEST DE VOITURES DE COMPETITION

PLACE D'ARMES DE BURE

SAMEDI 23 MARS 2019

REGLEMENT

ORGANISATEUR :
ECURIE DES ORDONS
Par son président
J. Bianchi

Délai d'inscription : lundi 11 mars 2019

1. GENERALITES

L'écurie des Ordons organise, pour les pilotes avec licence REG et +, une journée de test de leurs voitures de compétition conforme à la réglementation technique définie par le pouvoir sportif nationale. Ce test aura lieu à la date du 23 mars 2019 et se déroulera sur le territoire de la place d'armes de Bure.

Le but de la mise en place de cette manifestation est d'offrir aux pilotes la possibilité de faire des essais avec leurs véhicules de compétition en toute sécurité et sur un tracé sans circulation. Il sera prévu dans les parcs la place nécessaire pour effectuer des réglages ou des modifications mécaniques.

2. ORGANISATION.

Président	Bianchi Jean
Directeur de course	Favre Pascal,
Responsable du contrôle administratif	Caryl Béchir
Caissier	Frainier Jacques

3. PROGRAMME PROVISOIRE

Judi 14.03.19	24.00	Clôture des inscriptions
Samedi 23.03.19	07.00 – 10.00	Café + croissant et contrôle administratif
	08.00 – 12.00	Test sur piste
	12.00 – 13.00	Repas à la cantine organisateur
	13.00 – 17.00	Test sur piste
	18.00	Départ de tous les participants

4. PARCOURS ET PARTICULARITES

Le parcours aura une longueur de 2'250 m en forme de boucle à parcourir une fois. A l'arrivée le concurrent pourra choisir s'il se représente immédiatement pour un nouveau départ ou s'il va dans son parc pour effectuer des réglages.

La largeur de la piste aura au minimum 5.00 m avec au minimum 2 chicanes de ralentissement et éventuellement quelques portes.

Un premier secteur sera réservé pour la mise en température des pneumatiques suivi par un secteur rapide. En finalité le parcours aura une forte montée suivi d'un rectiligne rapide et descente ou se situera l'arrivée.

Le parcours dans son intégralité sera lavé à haute pression y compris la zone des parcs.

5. PILOTES ET VEHICULES ADMIS

PILOTE. Le pilote devra présenter au contrôle administratif son permis de conduire pour automobile valable ainsi que sa licence REG et +. Le pilote n'ayant pas encore fait renouveler sa licence devra obligatoirement présenter sa licence de l'année précédente. Le pilote n'ayant pas encore eu de licence délivré par le pouvoir sportif (ASS) devra prouver qu'il a effectué une demande de licence à l'ASS ou a couru avec une licence locale annuelle.

VEHICULE : Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN, ainsi que, le cas échéant aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondant.

TOUT AUTRE VEHICULE SERA FORMELLEMENT INTERDIT

Le passeport technique délivré par l'ASS devra aussi être présenté lors de ce contrôle.

6. EQUIPEMENT DE SECURITE DES PILOTES.

Le port de la ceinture de sécurité et d'un casque conforme à l'une des normes reconnues est obligatoire pendant les manches de test. Le port d'un dispositif de retenue de la tête (HANS) est vivement recommandé pour tous les participants.

Les pilotes devront obligatoirement être équipés d'une combinaison résistant aux feux selon les normes en vigueur.

7. EQUIPEMENT DES VEHICULES.

Les anneaux de remorquage avant et arrière devront être obligatoirement montés

8. SECURITE.

La présence d'un passager dans la voiture de compétition est formellement interdite lors des tournées de test, sauf exception pour équipage de rallye. Dans ce cas le co-pilote devra être équipé aux mêmes conditions que le pilote..

9. ASSURANCE.

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances.

L'organisateur a conclu une assurance Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers d'une valeur minimum de 5'000'000.- par cas. Seuls les dommages causés par les organisateurs ou les pilotes sont couverts par cette assurance. Les dommages subis par les participants et/ou leurs véhicules sont exclus.

10. PARC CONCURRENTS ET D'ASSISTANCE.

Chaque participant aura à sa disposition une zone définie dans un parc pour garer sa voiture de compétition et son véhicule d'assistance

Les remorques devront être garées dans la zone réservée à cet effet. Aucune remorque ne se trouvera dans la zone des parcs.

Les déplacements du parc à la zone de départ devront s'effectuer à vitesse réduite. Des contrôles seront effectués et si cette condition n'est pas respectée le concurrent sera exclu de la manifestation sans aucun remboursement.

11. NUMEROS DE DEPART.

Chaque participant recevra de l'organisateur deux jeux de numéros de départ qui seront apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de la manifestation ainsi qu'un autocollant permettant l'inscription des tours de piste, cet autocollant devra être apposé sur la vitre arrière du véhicule coté gauche.

12. DEMANDE ET DROIT D'ENGAGEMENT.

Les inscriptions seront reçues à partir de la publication du règlement. Elles seront validées en ligne sous : www.ecuriedesordons.ch/Info/pilote/inscription

Le délai d'inscription est fixé au lundi 11 mars 2019 à 24.00 h.

Les droits d'engagement sont fixés : 240.- frs pour toute la journée. Ces droits sont à verser à la banque Raiffeisen Clos du Doubs et Haute Ajoie IBAN CH 46 8080 8001 1954 4706 4 et ils sont valables pour 6 tours de test.

Ce prix comprend café croissant le matin et 2 bons de repas du midi à la cantine.
Pendant la journée si un concurrent désirerait effectuer des tours supplémentaires une taxe de 40.- frs par tour lui sera demandée.

L'enregistrement de l'inscription ne sera valable qu'une fois que la somme de l'inscription sera enregistrée sur le compte précité. Le concurrent recevra un avis d'acceptation de son inscription.

Les tours non effectués ne seront pas remboursés et non transmissibles.

Les double – départ (changement de pilote) ne sont pas autorisés
Le nombre maximum de participant est limité à 80 participants et il faut un minimum de 60 participants pour que la manifestation est lieu.

13. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

A l'arrivée au contrôle administratif le concurrent recevra 1 café et 1 croissant compris dans le prix d'inscription.

Le contrôle administratif sera ouvert de 07.00 à 10.00 h et il sera situé à l'entrée du parc concurrent (carte annexé). Le concurrent recevra toutes les informations utiles sur le bon déroulement de la journée.

Une fois en place le concurrent complètement équipé se déplacera dans la zone de départ. Il sera enregistré et partira pour sa manche de test aux ordres du starter.

Un délai d'une minute au maximum sera fixé entre chaque participant.

Une fois la ligne d'arrivée franchie le concurrent pourra prendre l'option de faire un tour supplémentaire directement à la suite, soit 2 tours au maximum à la suite. Dans ce cas il retournera au départ. S'il désire faire des réglages il retournera dans son parc. Une fois sa voiture réglée il partira au départ aux ordres du starter.

Un re-départ ne sera accordé que lorsqu'un concurrent devra s'arrêter par suite d'un arrêt de course, concurrent bloqué.

A midi tous les concurrents ainsi que tous les accompagnateurs pourront se restaurer à la cantine officielle. Des boissons et des grillades seront organisées à des prix modiques.

La fin de la manifestation est fixée à maximum 17h00 et dans aucun cas l'horaire ne sera modifié.

14. BUT.

Le but de la journée est prudence par d'excès de conduite, il n'y a pas de chronométrage et de classement. Pour nous, organisateur, nous mettons sur pied cette épreuve pour vous offrir l'occasion de faire en sécurité absolu les tests nécessaire aux réglages de votre voiture de compétition sans devoir effectuer de grands déplacements et sans avoir à faire ces tests sur des routes ouvertes à la circulation et en prenant tous les risques d'accidents avec des véhicules non conforme à la législation.

TESTS – REGLAGES - SATISFACTION

St-Ursanne, le 03 février 2019

Au nom de l'écurie des Ordons
Le président :
J. Bianchi